

Les 175 ans du

Les grands événements

Troisième et dernière partie

par Robert Côté, O.C., inspecteur-chef retraité et membre du Musée de la police, avec la collaboration des Archives de la Ville de Montréal

Le drame de la Polytechnique



La pire tuerie en milieu scolaire au Canada s'est produite le mercredi 6 décembre 1989 à 17 h 10 à la Polytechnique Montréal alors qu'un tireur fou, Marc Lépine, a abattu 14 femmes, dont 13 étudiantes en génie, avant de s'enlever la vie.

L'intervention du SPCUM avait été critiquée sous différents aspects. Il a été allégué notamment que les premiers policiers sur les lieux, croyant à une prise d'otages, auraient tardé à agir. Diverses enquêtes ont eu lieu et des rétroactions ont permis de mettre à profit des leçons tirées de cette tragédie sans précédent.

1994 – 2002 : La guerre des motards



En juillet 1994, une sanglante guerre éclate entre deux groupes de motards criminalisés, les Hells Angels et les Rock Machine, pour le contrôle de la vente de drogue dans la région de Montréal. Chaque groupe a sa forteresse ou son *bunker*, respectivement sur les rues Gilford et Huron, protégé par des portes blindées, des vitres pare-balles et des caméras de surveillance. Ces dispositifs n'empêchent cependant pas les belligérants d'être la cible d'au moins un attentat à la bombe provenant du clan adverse. C'est dans ces sinistres *bunkers* que sont planifiées les opérations punitives : explosions et assassinats deviennent chose courante, faisant plusieurs victimes innocentes.

En octobre 1995, l'escouade Carcajou est formée, regroupant des éléments du SPCUM et des corps policiers associés. En avril 1997, sous la pression du public, de la Ville de

Montréal et en particulier du SPCUM, le gouvernement fédéral adopte la loi C-95 sur le gangstérisme. C'est surtout la mort d'un garçon de 11 ans, Daniel Desrochers, tué par les éclats d'une bombe placée sous une Jeep, rue Adam, le mercredi 9 août 1995 vers 12 h 45, qui a soulevé la colère populaire et a incité le législateur à agir.

Cette loi donne des pouvoirs accrus aux policiers en matière de lutte au gangstérisme et aux tribunaux, des possibilités de le sanctionner plus sévèrement.

Ainsi, plusieurs ratissages permettent l'arrestation de groupes de suspects et la longue guerre des motards prend fin en juin 2002. Le bilan est lugubre : 160 morts et autant de blessés dans les deux camps, en plus d'une trentaine de personnes, tuées ou blessées, qui n'avaient rien à se reprocher.

SPVM

175^e
anniversaire
1843-2018

1996 – 1997 : La police de quartier

C'est à compter de janvier 1994, avec l'arrivée en poste du directeur Jacques Duchesneau, que la « police de quartier » devient de plus en plus un sujet d'actualité au SPCUM. En effet, dans un effort pour connaître les meilleures pratiques policières dans les grandes villes du monde, une vaste consultation d'une durée d'un an est menée et le modèle retenu est une vision renouvelée de la conception que se faisait Sir Robert Peel, au début du XIX^e siècle, à Londres, de ce que devait être un policier au service de ses concitoyens. Un retour aux sources pour la police de l'an 2000!

Ce vaste projet repose sur quatre axes de changement : la responsabilité des opérations est ramenée au niveau des postes de quartier (les PDQ), les tâches administratives et de soutien sont concentrées dans les centres opérationnels (les CO), les décisions d'ordre fonctionnel et budgétaire sont confiées aux unités opérationnelles et, enfin, la diminution de la hiérarchie ramène le pouvoir de décision à des niveaux proches de l'action.

Le feu vert du Conseil de la CUM a été donné le 29 novembre 1995. Ainsi, conformément au plan d'aménagement, 49 PDQ sont situés en plein cœur des secteurs visés et 4 CO coordonnent les opérations plus générales.

La crise du verglas



Un autre désastre naturel s'est abattu sur Montréal au début de l'année 1998. Plus de 100 mm de pluie verglaçante sont tombés sur la région du Saint-Laurent, entre le 4 et le 10 janvier. Il s'ensuit des pannes d'électricité majeures, dues surtout à l'effondrement des pylônes, des fermetures de routes, le bris de millions d'arbres et autres dégâts matériels estimés à plus d'un milliard de dollars selon les Archives de la Ville de Montréal.

À Montréal, les branches d'arbres jonchaient les rues et des fils électriques pendaient lourdement. Les Montréalais gardent probablement en mémoire ces images fantomatiques d'un centre-ville déserté et englouti par la noirceur. On a frôlé la catastrophe. Le 8 janvier à 10 h, la Ville de Montréal a déclaré l'état d'alerte et a mis en œuvre son plan de mesures d'urgence.

Pour sa part, le SPCUM a lancé un appel à tous et a mis sur pied des équipes, incluant des employés civils, chargées de visiter les foyers privés d'électricité pour ne pas laisser des gens vulnérables mourir de froid, de même que des patrouilles anti-pillage. Ces mesures d'urgence ont duré jusqu'au 15 janvier.

Le bogue de l'an 2000 au SPCUM

La science-fiction et la peur ont influencé un peu tout le monde et le SPCUM n'y a pas fait exception. Que se passera-t-il le 31 décembre 1999, à minuit ? Personne ne savait vraiment ce qu'était le bogue, sinon qu'un programmeur, quelque part, aurait par erreur omis d'inscrire les premiers deux chiffres de l'année. Ainsi, en passant de 1999 à 2000, l'ordinateur pourrait se croire en 1900. Les services publics, au premier chef les corps policiers, avaient à envisager le pire pour assurer un passage sans problème à l'an 2000. Au SPCUM, une cellule de crise a été mise sur pied : c'est l'opération AROBAS. Des mesures exceptionnelles ont été prises : le renforcement des effectifs aux postes clés, des patrouilleurs jumelés à des enquêteurs pour une plus grande rapidité d'action, la mobilisation des motards, car on craignait des embouteillages à cause des feux de circulation déphasés ou éteints et la mise en place de liens téléphoniques directs pour relier les points stratégiques.

Toutefois, ces mesures d'urgence ont été levées à mesure que l'on observait que le passage à l'an 2000 se faisait sans anicroche dans les régions où le soleil se lève plus tôt que chez nous. Le feu d'artifice sur le Mont-Royal, destiné à accueillir la nouvelle année, a donc eu lieu, comme prévu, à minuit, le 1^{er} janvier 2000!

Le SPCUM devient le SPVM

Le 1^{er} janvier 2002, la loi 170 vient fusionner 27 municipalités à la Ville de Montréal, rendant ainsi inopérante la Communauté urbaine de Montréal et, par conséquent, le SPCUM. Il est devenu le Service de police de la Ville de Montréal : le SPVM.

Dans les faits, seulement le nom du Service a été modifié, puisque le territoire à desservir est demeuré le même, avec les mêmes effectifs et le même ordre de mission : Ensemble pour mieux servir!